

Abo **Protection de l'environnement**

Des travaux suspects au parc du Castelet font réagir Pully

Des interventions ont eu lieu sur les arbres de la parcelle qui doit accueillir un projet immobilier décrié et normalement gelé par une procédure judiciaire.



Romaric Haddou

Publié: 11.07.2022, 17h23



8



Douze petits immeubles sont projetés dans le parc des hauts de Pully, entre le chemin de Rennier et le boulevard de la Forêt.

FLORIAN CELLA

Ça bouge au parc du Castelet, sur les hauts de Pully. La Municipalité a été informée, samedi, que des travaux étaient entrepris sur cette grande parcelle arborée, propriété de la société Dune Capital SA, où douze immeubles de trois logements chacun sont prévus. Ce projet de densification fait pourtant l'objet

d'un recours devant la Cour de droit administratif et public (CDAP) car il est jugé «inadapté aux enjeux environnementaux» et entraînerait la disparition de nombreux arbres. Une association d'opposants a été constituée.

«Une entreprise a été mandatée pour des actions de débroussaillage et des coupes d'arbres ou d'arbustes alors qu'il y a un effet suspensif dans le cadre de la procédure en cours, indique Me David Contini, avocat des recourants. Une visite de la Direction générale de l'environnement est justement prévue ce mardi pour constater que le terrain abrite bien une forêt au sens de la loi cantonale. Des biologistes doivent aussi se prononcer sur l'existence d'un biotope. Jusqu'à la décision du Tribunal cantonal, rien ne devait être entrepris sur place.»

**«Une entreprise a été mandatée
pour des actions de débroussaillage
et des coupes d'arbres ou d'arbustes
alors qu'il y a un effet suspensif
dans le cadre de la procédure en
cours.»**

Me David Contini, avocat des recourants

Réunion sur place

Dès qu'ils ont eu connaissance de ces travaux, les opposants ont alerté les autorités. «Nous avons immédiatement écrit au promoteur. Je me suis rendu sur place ce lundi matin, en présence du promoteur, des opposants et de la police, indique le municipal Lucas Girardet. Il n'appartient pas à la Commune de juger du caractère licite ou illicite de ces interventions mais c'est à nous de faire en sorte que la parcelle reste en l'état pendant toute la durée de la procédure.» Selon l'élu, les grands arbres menacés d'abattage par le projet immobilier «n'auraient pas été touchés» puisque «les interventions concerneraient plutôt des buissons et des arbustes».

Nous n'en saurons pas plus sur la nature des travaux puisque l'avocat des constructeurs, Me Jean-Yves Schmidhauser, nous fait savoir qu'il «n'est pas intéressé par un entretien sur ce sujet». La justice demande tout de même des explications d'ici au 22 juillet.

**«Il n'appartient pas à la Commune
de juger du caractère licite ou**

illicite de ces interventions mais c'est à nous de faire en sorte que la parcelle reste en l'état.»

Lucas Girardet, municipal.

«C'est malheureux de constater que nous sommes face à des gens tellement déterminés qu'ils choisissent d'agir en contrevenant aux décisions judiciaires. En agissant de la sorte, ils prennent le risque d'endommager la forêt et le biotope pour lesquels les recourants se battent», termine Me Contini.

Romarc Haddou est journaliste à la rubrique Vaud et régions depuis 2016. Il couvre en particulier l'actualité de la région lausannoise et contribue au suivi de l'actualité judiciaire. [Plus d'infos](#)

Publié: 11.07.2022, 17h23

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

8 commentaires